



## PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

en date du 8 Novembre 2024

Sur convocation de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal s'est réuni, le 8 novembre 2024 à 17h, à la Salle du Conseil Municipal, pour délibérer sur l'ordre du jour porté à ladite convocation.

Conseillers Présents : AFFRE Christian, AUGE Coralie, BLANC Cédric, BLANC Françoise, CASTAN Serge, MASSAL Andrée,, ROUQUETTE Hélène, SAQUET Jean-Marie, VIDAL Maryse.

Conseillers absents : MAURIOS Emmanuelle

Conseillers représentés : MAURIOS Emmanuelle a donné procuration à M. BLANC Cédric .

Secrétaire de séance élu : BLANC Cédric.

### 1) **Approbation du compte rendu de la réunion du 13/09/2024**

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte rendu du 13/09/2024.

### 2) **Travaux**

#### a) **Marché d'Aménagement d'Espaces Publics « Parvis de l'église d'Avène - Ancien lavoir de Serviès » : Approbation des divers avenants**

- **Approbation Avenant n°1 – Marché d'Aménagement d'Espaces Publics « Parvis de l'église d'Avène - Ancien lavoir de Serviès » - Lot n°1 « Gros Œuvre »**

M. le Maire rappelle la délibération, en date du 29 février 2024, validant le choix l'entreprise MUZZAROC pour le lot n°1 « Gros Œuvre » d'un montant total du marché de 63 836,65 € H.T.

Il indique que certaines prestations non prévues dans le marché, ont dû être ajoutées ou modifiées, un avenant est donc nécessaire.

M. le Maire demande au Conseil d'approuver cet avenant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de valider l'avenant n°1 pour le lot n°1 « Gros Œuvre » d'un montant total de 5 041,75 € H.T €, et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires relatives à cet avenant.

- **Approbation Avenant n°1 - Projet d'Aménagement d'Espaces Publics « Ancien lavoir de Serviès » -Lot n°4 « Plomberie »**

M. le Maire rappelle la délibération, en date du 29 février 2024, validant le choix l'entreprise DONNADIEU Fils pour le lot n°4 « Plomberie » du marché d'Aménagement d'Espaces Publics « Ancien lavoir de

Serviès », d'un montant total de 2 029,00 € H.T.

L'avenant concerne des modifications et compléments de prestations, travaux non prévus au marché initial, et nécessite un avenant.

M. le Maire demande au Conseil d'approuver cet avenant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de valider l'avenant n°1 pour le lot n°4 « Plomberie » d'un montant total du nouveau marché de 2 386,23 € H.T €, et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires relatives à cet avenant.

**- Approbation Avenant n°1 - Projet d'Aménagement d'Espaces Publics « Parvis de l'église d'Avène Ancien lavoir de Serviès » - Lot n°2 « Serrurerie »**

M. le Maire rappelle la délibération, en date du 29 février 2024, validant le l'entreprise DONNADIEU Fils pour le lot n°2 « Serrurerie » du marché d'Aménagement d'Espaces Publics « Parvis de l'église d'Avène-Ancien lavoir de Serviès », d'un montant total de 5 194,58 € H.T.

L'avenant concerne la réalisation d'une gargouille en zinc pour l'écoulement des eaux de pluie de l'ancien presbytère et la mise en place de tôles perforées en complément du garde-corps du parvis de l'église d'Avène, travaux non prévus au marché initial, et nécessite un avenant.

M. le Maire demande au Conseil d'approuver cet avenant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de valider l'avenant n°1 pour le lot n°2 « Serrurerie », d'un montant total du nouveau marché de 5 709,40 € H.T €, et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires relatives à cet avenant.

**- Approbation Avenant n°1 - Projet d'Aménagement d'Espaces Publics « Parvis de l'église d'Avène - Ancien lavoir de Serviès » - Lot 5 Electricité**

M. le Maire rappelle la délibération, en date du 29 février 2024, validant le devis de l'entreprise Thierry BEDRINES pour le lot n°5 « Electricité » du marché d'Aménagement d'Espaces Publics « Parvis de l'église d'Avène- Ancien lavoir de Serviès », d'un montant total de 1 145,00 € H.T.

L'avenant n°1, en moins-value, concerne la suppression de prestations , et nécessite un avenant.

M. le Maire demande au Conseil d'approuver cet avenant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de valider l'avenant n°1 pour le lot n°5 « Electricité », d'un montant total du nouveau marché de 795,00 € H.T, et autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires relatives à cet avenant.

**- Approbation Avenant n°1 - Projet d'Aménagement d'Espaces Publics « Parvis de l'église d'Avène - Ancien lavoir de Serviès » - Lot 6 Peinture**

M. le Maire rappelle la délibération, en date du 29 février 2024, validant le devis de l'entreprise AVIGNON Frères pour le lot n°6 « Peinture » du marché d'Aménagement d'Espaces Publics « Parvis de l'église d'Avène- Ancien lavoir de Serviès », d'un montant total de 4 680,00 € H.T.

L'avenant n°1, concerne des travaux de peinture non prévus, ainsi que la suppression des prestations du marché initial non réalisées, et nécessite un avenant.

M. le Maire demande au Conseil d'approuver cet avenant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de valider l'avenant n°1 pour le lot n°6 « Peinture », d'un montant total du nouveau marché de 250,00 € H.T, et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires relatives à cet avenant.

### b) Rénovation logement locatif

M. le Maire présente les devis des différents corps de métier relatifs à la rénovation du logement locatif représentant un montant estimatif de 18 000 € HT et demande au Conseil municipal son avis.

La question sur la réalisation des travaux de peinture par le service technique est évoquée.

Le Maire décide d'établir le planning du service technique dans les mois à venir.

### c) Demande d'attribution du fonds de concours « Patrimoine Environnement » à la Communauté de Communes Grand Orb pour 2024 – Achat et installation de bâches de stockage d'eau DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie)

M. le Maire rappelle, que dans le cadre du fonds de concours « Solidarité Territoriale », la Communauté de Communes Grand Orb a déjà attribué une participation financière de 26 382,00 Euros, pour le projet d'achat et d'installation de bâches de stockage d'eau DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie).

Il propose aux élus de solliciter une demande complémentaire de 9 737,00 €, dans le cadre du fonds de concours « Patrimoine Environnement », pour ce projet.

Vu la nécessité d'acheter et d'installer des bâches de stockage d'eau DECI, le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande à la Communauté de Communes Grand Orb, une participation financière pour ce projet d'un montant de 9 737 €, comme le suggère Monsieur le Maire.

## 3) Baux communaux

### a) Augmentation des loyers communaux d'habitation au 1<sup>er</sup> janvier 2025

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 14 décembre 2023, concernant l'augmentation des baux à loyers communaux, applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2025, et dont l'indice de référence était l'indice du 2<sup>ème</sup> trimestre 2023.

M. le Maire propose au Conseil l'augmentation des loyers selon tableau suivant :

Locataires	Loyer mensuel ou annuel 2024	Indice de référence 2 <sup>o</sup> trim 2023	Nouvel indice applicable 2 <sup>o</sup> trim 2024	Loyer mensuel ou annuel 2025
LUST Christian	327.28 €	140.59	145.17	337.94 €
ITALIANO Philippe	433.56 €	140.59	145.17	447.68 €
STURZEL Véronique	631.08 €	140.59	145.17	651.64 €
POULLAIN Adeline	347.08 €	140.59	145.17	358.39 €
DIANE d'AVENE (loyer annuel)	292.02 €	140.59	145.17	351.53 €

Considérant que les baux à loyers d'habitation doivent être réactualisés en début d'année, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer l'augmentation, à chaque bail d'habitation, au 1<sup>er</sup> janvier 2025, telle que proposée par Monsieur le Maire.

### - Augmentation du loyer communal d'habitation de M. VAUDELIN au 1<sup>er</sup> janvier 2025

M. le Maire rappelle la délibération du 14 décembre 2023, concernant la location, à Mr VAUDELIN, de l'appartement communal situé dans le bâtiment de l'ancien presbytère de Truscas.

L'indice de base retenu étant celui du 4<sup>ème</sup> trimestre 2022, le nouvel indice connu à prendre en compte est donc celui du 4<sup>ème</sup> trimestre 2023.

Le montant du nouveau loyer s'élèvera donc à 347,04 €.

Considérant que les baux à loyers d'habitation doivent être réactualisés en début d'année, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer l'augmentation du bail d'habitation de M. VAUDELIN, au 1<sup>er</sup> janvier 2025, telle que proposée par Monsieur le Maire.

#### **b) Révision de la redevance d'occupation du domaine public non routier au 01/ 01/ 2025**

##### **- Société Hérault Télécom**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal la convention d'occupation du domaine public, entre la Commune D'AVÈNE et la société HÉRAULT TELECOM, signée en 2009.

Il évoque également la délibération en date du 14 décembre 2023 approuvant l'augmentation de la redevance annuelle pour 2024.

Il précise que le montant de la redevance est indexé selon l'augmentation positive de l'indice INSEE du coût de la construction (ICC).

Le montant de la redevance pour l'année 2025 sera égal à :  $1\,047.35 \text{ €} * 2227/2077 = 1\,122,99 \text{ €}$

Vu que la redevance d'occupation du domaine public non routier doit être réactualisée au 1<sup>er</sup> janvier 2025, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de réactualiser le montant de la redevance annuelle 2025 pour la Société Hérault Télécom comme le propose Monsieur le Maire.

##### **- Société TDF**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal la convention tripartite d'occupation du domaine public, entre la Commune d'AVENE, TDF et l'ONF, signée en 2005, et renouvelée par délibération du 30 mai 2013.

Il évoque également la délibération en date du 14 décembre 2023 approuvant l'augmentation de la redevance annuelle pour 2024.

Il précise que le montant du loyer est indexé selon l'augmentation positive de l'indice INSEE du coût de la construction (ICC).

Le loyer annuel pour l'année 2025 sera égal à  $11\,531,78 \text{ €} * 2205/2123 = 11\,977,19 \text{ €}$

Vu que la redevance d'occupation du domaine public non routier doit être réactualisée au 1<sup>er</sup> janvier 2025, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de réactualiser le montant de la redevance annuelle 2025 pour la Société TDF comme le propose Monsieur le Maire.

##### **- Société Électricité De France (EDF)**

M. le Maire rappelle la délibération, en date du 17 décembre 2021, validant la convention d'occupation du domaine public entre la Société Electricité de France et la Commune d'Avène.

Il évoque également la délibération en date du 14 décembre 2023 approuvant l'augmentation de la redevance annuelle pour 2024.

Il précise que le montant du loyer est indexé selon l'augmentation positive de l'indice INSEE du coût de la construction (ICC).

Le loyer annuel pour l'année 2025 sera égal à  $4\,663,38 \text{ €} * 2205/ 2123 = 4\,843,50 \text{ €}$

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de réactualiser le montant de la redevance annuelle 2025 pour la Société Électricité De France (EDF) comme le propose Monsieur le Maire.

#### 4) Personnel communal

##### a) Attribution de chèques « Kdo local »

###### **- Action sociale en faveur du personnel - Attribution de chèques cadeaux aux agents titulaires et aux agents en contrat à durée déterminée.**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal, la délibération en date du 19/10/2023, attribuant les chèques Kdo local à tous les agents titulaires et contractuels dans le cadre des fêtes de fin d'année 2024.

Il propose de renouveler l'opération, et d'attribuer, pour 2024, aux sept agents titulaires et aux deux agents en contrat à durée déterminée, selon l'effectif au 30/09/2024, des chèques cadeaux local d'un montant total de 100 Euros par agent, soit une enveloppe budgétaire d'un montant total de 900€ hors frais de port et de traitement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'attribution de chèques cadeaux local, d'un montant total de 100 Euros par agent, pour les agents titulaires et les agents en contrat à durée déterminée, selon l'effectif au 30/09/2024 ainsi que l'inscription au budget des crédits nécessaires au versement de ces prestations sociales.

###### **- Action sociale en faveur du personnel - Attribution de chèques cadeaux à l'attention du stagiaire.**

M. le Maire rappelle que la commune a accueilli, du 28/10/2024 au 22/11/2024, Monsieur Dorian NICOSIA, en tant que stagiaire dans le cadre d'une formation en milieu professionnel sans rémunération.

Dans le cadre des fêtes de fin d'année, il propose, conformément à la délibération en date du 19/10/2023, d'attribuer au jeune stagiaire, des chèques Kdo local d'un montant total de 100 Euros, hors frais de port et de traitement.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'attribution de chèques Kdo local pour Monsieur NICOSIA d'un montant total de 100 Euros ainsi que l'inscription au budget des crédits nécessaires au versement de cette prestation sociale.

#### 5) Convention d'occupation du lac des Monts d'ORB

M. le Maire présente dans les grandes lignes le projet de convention d'occupation domaniale du lac des Monts d'Orb :

- Convention quadripartite entre BRL ; la Fédération de pêche, la Communauté de Communes de Grand Orb et Avène ;
- Travaux d'aménagement réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes de Grand Orb laquelle assurera le paiement intégral desdits travaux ;
- Redevance d'occupation d'un montant de 100€ payée à BRL par la Fédération de pêche dès la souscription du contrat et jusqu'au 31 décembre 2051 ;
- Contrôle de la fréquentation des lieux assuré par la Fédération de pêche ;
- Entretien du site assuré conjointement par la Fédération de pêche et Avène.

Bien qu'il soit regrettable de ne pas ouvrir cet aménagement aux touristes, M. le Maire précise que BRL souhaite protéger le lac des Monts d'Orb et ne veut pas qu'il devienne un lieu touristique. Il rappelle qu'un arrêté préfectoral interdit l'utilisation de bateaux à moteur.

Il rajoute que la création de cette nouvelle mise à l'eau est très attendue et appréciée pour les interventions des pompiers.

6) **Budget : Décision modificative 2024/ 02**

Suite aux décisions prises lors de ce conseil, Monsieur le Maire propose aux membres de l'assemblée la décision modificative suivante

FONCTIONNEMENT	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D 60611 : Eau et assainissement		1 906.00 €		
D 60612 : Énergie – Électricité		10 000.00 €		
D 60621 : Combustibles		500.00 €		
D 60632 : Fournitures de petit équipement		5 000.00 €		
D 6064 : Fournitures non stockées - Fournitures		2 000.00 €		
D 611 : Contrats de prestations de services		10 000.00 €		
D 615221 : Ent. réparations bâtim.publics		25 000.00 €		
D 6156 : Maintenance		3 250.00 €		
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>		<b>57 656.00 €</b>		
D 65561 : Contrib. fonds de compens. des charges		10 000.00 €		
D 65888 : Autres		500.00 €		
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>		<b>10 500.00 €</b>		
R 74718 : Participations Etat - Autres				25 149.00 €
R 74833 : Etat- Compensat. au titre des exonérations				41 318.00 €
<b>TOTAL R 74 : Dotations et participations</b>				<b>66 467.00 €</b>
R 75888 : Autres produits divers de gestion courante				1 689.00 €
<b>TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante</b>				<b>1 689.00 €</b>
<b>Total</b>		<b>68 156.00 €</b>		<b>68 156.00 €</b>

INVESTISSEMENT	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D 203 : Hauts d'AVÈNE	4 320.00 €			
<b>TOTAL D 20 : Immobilisations corporelles</b>	<b>4 320.00 €</b>			
D 2111 : Hauts d'AVÈNE	15 234.50 €			
D 2111 : Terrains nus	23 000.00 €			
D 2131 : Tvx Aménagement Espaces Publics		5 500.00 €		
D 2132 : Construction Bât. Publics	1 502.50 €			
D 2132 : Menuiseries Logements Communaux	1 000.00 €			
D 2132 : Rénovation Logement Locatif		22 000.00 €		
D 2152 : Sécurisation falaise		35 000.00 €		
D 2158 : Installation bâches D.E.C.I.		123 940.00 €		
D 2182 : Matériel de transport	12 000.00 €			
D 2183 : Matériel informatique		500.00 €		
D 2188 : Haut d'AVENE				
D 2188 : Autres immobilisations corporelles	3 415.00 €			
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>56 152.00 €</b>	<b>186 940.00 €</b>		
D 276358 : Tvx UD La Mendrerie	29 500.00 €			
<b>TOTAL D 27 : Autres Immob. Financières</b>	<b>29 500.00 €</b>			
R 1322 : Modernisation Gîtes				22 564.79 €
R 1323 : Installation bâches D.E.C.I.				30 000.00 €
R 13241 : Installation CLIM Epicerie			2 378.50 €	
R 13251 : Installation bâches D.E.C.I.				26 382.00 €
R 13251 : Installation CLIM Epicerie				2 378.50 €

R 13251: Subv. non transf. GFP de rattachement				13 618.00 €
R 13461 : Modernisation Gîtes			22 564.79 €	
R 13462 : Création City Stade			8 032.00 €	
<b>TOTAL R 13 : Subventions d'investissement</b>			<b>32 975.29 €</b>	<b>94 943.29 €</b>
R 1641 : Sécurisation falaise				35 000.00 €
<b>TOTAL R16 : Emprunts et dettes assimilées</b>				<b>35 000.00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>89 972.00 €</b>	<b>186 940.00 €</b>	<b>32 975.29 €</b>	<b>129 943.29 €</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>165 124 .00 €</b>		<b>165 124 .00 €</b>	

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°2024/02 comme le propose M. le Maire.

## 7) Questions diverses

- a) Suite à un éboulement chemin de Baribès, M. le Maire annonce que l'intervention en urgence a coûté 4 548 € TTC et a permis de mettre en évidence d'autres risques. Dans ce cadre-là, un projet de réfection et de sécurisation de la falaise ayant été établi, M. le Maire présente le devis d'un montant de 31 174 € et précise qu'une convention avec Hérault Ingénierie comme assistance à maîtrise d'ouvrages (AMO) devra être signée.

D'autre part, à la demande de plusieurs élus, il faudrait prévoir les mêmes types de travaux sur la liaison piétonne menant d'Avène aux Bains d'Avène.

M. le Maire propose qu'une étude pour la réfection et la sécurisation de la liaison piétonnière soit faite par un cabinet spécialisé.

M. le Maire demande au Conseil d'approuver les travaux de réfection et de sécurisation de la falaise du chemin de Baribès ainsi que le lancement de l'étude pour la réfection et la sécurisation de la liaison piétonnière.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- **Valider** les travaux de réfection et de sécurisation de la falaise du chemin de Baribès ;
  - **Valider** le lancement de l'étude pour la réfection et la sécurisation de la liaison piétonnière.
- b) Au vu des conditions climatiques, Il est proposé à M. le Maire et au Conseil municipal d'acquérir une épandeuse à sel (petite sableuse) d'un montant de 1 738.80 € TTC.
- le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'achat dudit matériel.
- c) Divers petits travaux (changement de quelques tuiles, remise en état des rives, démoussage...) à réaliser sur la toiture de l'église de Truscas s'avèrent nécessaires. Il est décidé qu'un devis sera établi.

N'ayant plus de questions à l'ordre du jour, M. le Maire clôt la séance à 19h00.